

## Règlement de qualification au championnat régional de para pétanque adaptée 2025-2026

### Rappel parcours de qualification :

- Pour se qualifier au championnat régional : passage obligatoire par le championnat départemental.
- Pour se qualifier au championnat de France : passage obligatoire par le championnat régional.

Pour la saison 2025/2026, mise en place d'un quota de qualification pour participer au championnat régional de para pétanque adaptée.

Dans chaque classification et catégorie, seront automatiquement qualifiés les 2 premiers lors du championnat départemental de la saison en cours.

Dans chaque classification et catégorie, **deux quotas supplémentaires sont attribués** pour le régional. Le champion et vice-champion régional de la saison passée ouvriront une place en plus pour leur département pour le championnat régional de la saison en cours.

**Attention**, être champion ou vice-champion régional ne qualifie pas directement l'équipe pour le championnat régional de la saison suivante, cela ouvre un quota en + pour son département ! Il faudra obligatoirement participer au championnat départemental pour se qualifier au régional.

**Exemple** : sur la saison 2023/2024, le champion régional en doublette CD appartient au département de la Sarthe, et le vice-champion régional au département de la Vendée. Cela donne donc un quota supplémentaire au département de la Sarthe et un quota supplémentaire au département de la Vendée dans cette catégorie pour la saison 2024/2025. La Sarthe et la Vendée auront donc 3 places qualificatives chacune pour le régional au lieu de 2.

### Gestion des quotas :

Lors du départemental, si une ou les deux premières équipes qualifiées ne souhaitent pas participer au régional, le quota sera donné au 3<sup>ème</sup> du départemental, puis au 4<sup>ème</sup> si besoin, etc...

Dans un département, si aucune équipe d'une catégorie ne souhaite participer au régional, les quotas seront redistribués en fonction du résultat du régional de la saison passée : ils seront destinés aux départements du 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> de la saison précédente, et etc si besoin.

## Formation des équipes

### 1 - Nombre de joueurs

La Para Pétanque Adaptée se joue en équipe ou en individuel. Le nombre de joueurs et de boules varie selon les championnats. :

- Dans le championnat AB, chaque équipe est composée d'un 1 joueur de classe AB disposant de 2 boules. On parle de tête à tête
- Dans le championnat AB/AB, chaque équipe est composée de 2 joueurs de classe AB disposant de 2 boules (4 boules par équipe). On parle de doublettes.
- Dans le championnat BC/BC, chaque équipe est composée de 2 joueurs de classe BC disposant de 3 boules (6 boules par équipe). On parle de doublettes
- Dans le championnat CD/CD, chaque équipe est composée de 2 joueurs de classe CD disposant de 3 boules (6 boules par équipe). On parle de doublettes.
- Dans le championnat CD/CD/DE, chaque équipe est composée de 2 joueurs de classe CD et d'un joueur DE, disposant de 2 boules chacun (6 boules par équipe). On parle de triplettes.
- Dans le championnat DE/DE, chaque équipe est composée de 2 joueurs de classe DE disposant de 3 boules (6 boules par équipe). On parle de doublettes.

## 2 - Mixité

Les équipes peuvent être composées de joueurs et/ou de joueuses. Que les équipes soient masculines, féminines ou mixtes, un seul classement est réalisé.

### Quotas par département pour la saison 2025/2026 :

	Vendée	Sarthe	Maine et Loire	Mayenne	Loire Atlantique
Tête à Tête AB	<b>2+2 places</b>	<b>2 places</b>	<b>2 places</b>	<b>2 places</b>	<b>2 places</b>
Doublette AB/AB	<b>2 places</b>	<b>2 places</b>	<b>2+1 places</b>	<b>2+1 places</b>	<b>2 places</b>
Doublette BC/BC	<b>2+1 places</b>	<b>2 places</b>	<b>2+1 places</b>	<b>2 places</b>	<b>2 places</b>
Doublette CD/CE	<b>2+1 places</b>	<b>2 places</b>	<b>2 places</b>	<b>2+1 places</b>	<b>2 places</b>
Triplette CD/CD/DE	<b>2 places</b>	<b>2 places</b>	<b>2 places</b>	<b>2 places</b>	<b>2+2 places</b>
Doublette DE/DE	<b>2 places</b>	<b>2 places</b>	<b>2 places</b>	<b>2 places</b>	<b>2 places</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>16 places</b>	<b>12 places</b>	<b>14 places</b>	<b>14 places</b>	<b>14 places</b>

Légende :

Places qualificatives lors du départemental de la saison en cours

Quota supplémentaire obtenu lors du régional de la saison passé